



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mercredi 14 décembre 2017**

La séance débute à 19h

Sont présents : M. BARBAZANGES Pierre-François, Mme BELOTTI Florence, M. COLLAUD Alain, Mme DUC Marie-Laurence, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, Mme GIRARDEY Stéphanie, M. MORATTEL Mathis, M. MASLO Raymond, M. MASSON Julien, Mme VEUJOZ Patricia

Sont absents et excusés : Mme Elodie LOCQUENEUX

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Annulation sur factures d'eau 2015/2016,
- Demandes de subventions Agence de l'eau,
- Demande de disponibilité d'un agent titulaire,
- Avenant au contrat d'un agent non-titulaire,
- Participation occupation du domaine public,
- Ski-Club de l'Alpe du Grand Serre – Subvention 2017,
- Annulation de titre pour absence de bail – Alp' Habitat.

Il propose que ces points soient insérés à l'ordre du jour de manière cohérente.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 30 octobre 2017

Compte-tenu de l'élection municipale partielle des 03 et 10 décembre 2017, suivie de la prise de fonction de quatre nouveaux élus, il est proposé de reporter l'approbation de séance du conseil municipal du 30 novembre 2017 au prochain conseil.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le report de ce point.

Point 2 : Point financier

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que plusieurs décisions modificatives sont proposées à l'approbation du conseil municipal, il détaille et commente par chapitre des finances de la Commune.

Point 3 : Validation Plan Local d'Urbanisme

Madame Florence BELOTTI rappelle au conseil municipal les étapes par lesquelles la commune de La Morte est passée pour arriver, à terme, à une validation du plan local d'urbanisme (PLU).

Elle rappelle que les élus sont amenés à se prononcer sur l'approbation du PLU afin qu'il puisse entrer en application.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la validation de ce PLU.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Annulations sur factures d'eau 2015/2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été constaté par plusieurs usagers, des problèmes de relevés suite à la réception des factures d'eau et assainissement 2015/2016, ainsi que des changements d'abonnés non répertoriés.

Le Maire indique qu'après vérification avec le service des eaux et étude des factures, des annulations de titres peuvent être accordées pour les personnes suivantes :

- Monsieur CHAUVEAU Jérôme : annulation de titre pour 139,72 €
- Madame PALLOT Nathalie : annulation de titre pour 178,06 €
- L'Oreille du Loup SARL : annulation de titre pour 408,75 €
- Monsieur BEROIZIN Pascal : annulation de titre pour 385,99 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : DM budget eau et assainissement

*** Décision Modificative n°3 budget eau et assainissement – Virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget eau et assainissement de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Désignation	Chapitre et article	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Autres charges gestion courante – Charges diverses de gestion courante	65 - 658	3 000.00 €	
Atténuations de produits – Rev. Agence de l'eau – redev. Pollution domestique	014 – 701249		1 400.00 €
Opérations d'ordre entre section – Dotations aux amortissements	042 - 6811		1 600.00 €
Total		0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

*** Décision Modificative n°4 budget eau et assainissement – Virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget eau et assainissement de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Désignation	Chapitre et article	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Immobilisations en cours – Install., mat. et outil. techn.	23 – 2315	0.04 €	
Emprunts et dettes assimilées – Emprunts en euros	16 - 1641		0.04 €
Total		0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Point 6 : DM budget communal

*** Décision Modificative n°4 budget communal – Virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget communal de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Désignation	Chapitre et article	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses imprévues investissement	020 – 020	4 994.00 €	
Plan local d'urbanisme – Immobilisations incorporelles	020 – 202/87		4994.00 €
Total		4 994.00 €	4 994.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

*** Décision Modificative n°5 budget communal – Virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles des chapitres 011, 012 et 65 du budget général de fonctionnement et à l'opération 65, 66 et 67 du budget général d'investissement de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Charges à caractère général – Combustibles	011 – 60621	3 000.00 €		
Charges à caractère général – Voirie	011 – 615231	8 000.00 €		
Charges de personnel – Personnel titulaire	012 - 6411	13 000.00 €		
Charges de personnel – Emplois jeunes	012 - 64161	3 000.00 €		
Charges de personnel – Autres	012 - 64168	2 500.00 €		
Autres charges de gestion courante – Sub. fonct. personnel droit privé	65 - 6574	2 421.00 €		
Dépenses imprévues de fonctionnement	022 – 22	500.00 €		
Autres charges de gestion courante – Autres contributions			65 - 65548	20 000.00 €
Autres charges de gestion courante – Autre EPL			65 – 65737	8 000.00 €
Charges financières – Intérêts réglés à l'échéance			66 - 66111	621.00 €
Charges exceptionnelles – Titres annulés (exerc. antér.)			67 - 673	3 800.00 €
TOTAL		32 421.00 €		32 421.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

*** Décision Modificative n°6 budget communal – Augmentation de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du chapitre 16 du budget général d'investissement de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les augmentations de crédits ci-après :

Objet des dépenses	AUGMENTATION DE CREDITS			
	DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Remboursement d'emprunts – Dépôts et cautionnements reçus	16 – 165	50 €		
Emprunts et dettes assimilées – Dépôts et cautionnements reçus			16 – 165	50.00 €
TOTAL		50.00 €		50.00 €



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- APPROUVE les augmentations de crédits indiqués ci-dessus.

Point 7 : Demande de subvention – Agence de l'eau

*** Demande d'une aide financière à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée pour la réalisation de travaux prescrits par l'hydrogéologue agréé dans le cadre de la DUP pour le captage du Louvet**

Monsieur Pierre BARBAZANGES, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé désigné pour définir les travaux de protection à mettre en place pour la protection des captages, la commune souhaite mettre en œuvre les travaux de clôture du captage du Louvet permettant sa sécurisation.

Ces travaux consistent en la fourniture et la pose d'une clôture de 360 ml suivant le tracé du périmètre de protection immédiat du captage.

Il rappelle que l'ensemble de cet investissement est estimé à environ 11 600 € HT et qu'ils peuvent être subventionnés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Il propose de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

*** Demande d'une aide financière à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée pour les frais engagés au titre des études prescrits dans le cadre de la DUP pour le captage du Louvet sur les années 2013 et 2014**

Monsieur Pierre BARBAZANGES, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que des frais d'enquête publique, de consultation d'hydrogéologue et d'analyse d'eau ont été engagés lors de la DUP pour le captage du Louvet sur les années 2013 et 2014.

Il rappelle que l'ensemble de ces frais engagés est estimé à environ 15 000 € HT et qu'ils peuvent être subventionnés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Il propose de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.



Point 8 : Aide exceptionnelle au SIAG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des dépenses supplémentaires ont été engagées dans le cadre des grandes visites. Ces dépenses nécessitent d'accorder une aide exceptionnelle au SIAG.

Il propose d'accorder une aide exceptionnelle au SIAG d'un montant de 20 000,00 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 9 : Subvention à l'Office de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre AGS Loisirs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la demande présentée par le Directeur de l'Office de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre AGS Loisirs sollicitant une subvention complémentaire pour son fonctionnement en 2017.

Il propose d'accorder à l'Office de Tourisme une subvention complémentaire à hauteur de 6 000,00 € pour lui permettre de clôturer son budget sur l'exercice 2017.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 10 : Conventions de transport en ambulances

Monsieur le Maire rappelle les propositions tarifaires des Ambulances Vizilloises et de La Mure Ambulance & Taxis, qui s'avèrent complémentaires, notamment lors des interventions en week-ends.

Il propose au conseil municipal de valider un partenariat avec les Ambulances Vizilloises et de La Mure Ambulances & Taxis, pour les prestations de transport et la prise en charge des personnes blessées sur les pistes de ski pour la saison 2017/2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : Tarifs des frais de secours sur pistes - saison hiver 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°112 du 16 décembre 2015, fixant les tarifs des frais de secours sur pistes en saison hiver.

Il propose le maintien de ces tarifs, applicables à l'identique pour la saison hiver 2017/2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.



Point 12 : Autorisation PIDA de grenadage saison 2017/2018

Monsieur le Maire informe de la nécessité de renouveler l'autorisation de grenadage depuis hélicoptère (avec le service aérien français - SAF) pour la saison 2017/2018, et jusqu'au 31 décembre 2018, pour application du plan d'intervention pour le déclenchement d'avalanches (PIDA)

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Convention triennale d'objectif entre la commune et l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du classement de l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre, le conseil municipal de La Morte sollicite l'Office de Tourisme pour prendre les dispositions afin de demander son classement en catégorie I.

Il rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code du Tourisme, une convention d'objectifs entre la Commune et l'EPIC est obligatoire.

Cette convention détermine précisément les missions propres à ce service public, les objectifs définis par la politique municipale touristique et les modalités d'emploi des subventions octroyées par la Collectivité.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 14 : Approbation des statuts de l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°36 du 12 mai 2014, portant création de l'Office Municipal de Tourisme, et approuvant les statuts. Quelques modifications sont à apporter à ces statuts il convient dès lors d'approuver les statuts modifiés, annexés à la présente.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 15 : Cycle piscine - Convention de transport avec la commune de Nantes-en-Rattier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élèves de la commune de La Morte et de Nantes-en-Rattier participeront à un cycle piscine de 6 séances à la piscine Aqua Mira de La Mure, du 1^{er} mars au 05 avril 2018, en utilisant le même véhicule afin de faire des économies.

Il indique à l'assemblée qu'il convient de signer une convention de transport, qui permette aux élèves des deux communes de se rendre sur les lieux de l'activité. La commune de La Morte prendra à sa charge les coûts de transport et la commune de Nantes-en-Rattier remboursera la commune de La Morte selon accord.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.



Point 16 : Convention pluriannuelle de pâturage – Alpage du Brouffier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de signer une convention de pâturage avec l'association des éleveurs des deux Combes, représentée par son Président, Monsieur Philippe LAHMANES, pour le pâturage de 1 200 ovins et 10 caprins sur le secteur du Brouffier.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 17 : Soutien administratif et comptable – Intervenant de la fonction publique

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du changement administratif intervenu début novembre 2017, il convient de faire appel à un intervenant extérieur pour une aide comptable et administrative, sur la base d'une journée par semaine ou d'une intervention par le biais d'une assistance en télétravail.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 18 : Remplacement d'un agent en disponibilité

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent titulaire de la collectivité a sollicité une mise en disponibilité pour une période de 3 ans. Il convient de remplacer cet agent.

Il propose le recrutement d'un agent non-titulaire, en contrat à durée déterminée de six mois, sur la base de 21 heures hebdomadaires, avec un indice brut de 349, soit un indice majoré de 327.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 19 : Attribution de délégations suite élections municipale partielles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'élection municipale partielle des 03 et 10 décembre 2017.

Au terme de cette élection, quatre conseillers municipaux ont été élus :

- Madame Marie-Laurence DUC,
- Monsieur Alain COLLAUD,
- Madame Patricia VEUJOZ,
- Madame Stéphanie GIRARDEY.

Il propose de compléter la répartition des délégations, tel que mentionné ci-dessous :

<u>SIAG</u> :	<u>Titulaires</u> :	<u>Suppléants</u> :
	Alain COLLAUD	Stéphanie GIRARDEY
	Patricia VEUJOZ	Marie-Laurence DUC



AGS Nature : Titulaires :
Alain COLLAUD

Suppléants :
Stéphanie GIRARDEY (suppléante de Florence BELOTTI - Titulaire)
Marie-Laurence DUC (suppléante de Pierre BARBAZANGES - Titulaire)

SACO : Titulaire : Raymond MASLO Suppléant : Pierre BARBAZANGES

SIVOM : Titulaire : Raymond MASLO Suppléant : Pierre BARBAZANGES

Conseil d'école : Marie-Noëlle DUCHAMP et Elodie LOCQUENEUX

Association Dauphiné ski nordique : Titulaire : Stéphanie GIRARDEY Suppléant : Pierre BARBAZANGES

Fédération des communes forestières : Titulaire :
Julien MASSON

CCAS : Titulaire représentant les Elus
Patricia VEUJOZ

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 20 : Subvention OCCE – Retrait délibération n° 60 du 06 septembre 2017

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'annuler la délibération n°60 du conseil municipal du 06 septembre 2017 attribuant une enveloppe financière relative au fonctionnement de l'école pour la saison 2017/2018, et souhaite un autre mode de gestion pour les dépenses de l'école.

Il propose de mettre en place un système de bons de commande, géré par la commune ainsi que le versement à l'OCCE d'une somme d'un montant de 500 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 21 : Tarification activités périscolaires – Retrait délibération n° 59 du 06 septembre 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°59 du 06 septembre 2019, relative à la tarification des activités périscolaires, sur laquelle une erreur apparaît pour les quotients familiaux supérieurs à 450.

Il propose de procéder à la correction de cette erreur et rappelle les tarifs qu'il convient d'appliquer :

- 0,75 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux inférieurs à 350
- 1,00 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux entre 351 et 450
- 1,50 € de l'heure par enfant, pour les quotients familiaux supérieurs à 450

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.



Point 22 : Demande de disponibilité d'un agent titulaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur François PLONTZ, titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, a déposé une demande de disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée de trois ans.
Cette demande a été acceptée.

Point 23 : Avenant au contrat d'un agent non-titulaire

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réévaluer le montant de l'indemnité d'administration et de technicité de Monsieur Eric JARZEBSKI en modifiant son contrat de travail à durée déterminée par avenant, avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 24 : Participation occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle la demande de fixation de redevance émise pour le stationnement d'une roulotte sur le parking de la Blache.

Il propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant du stationnement de cette roulotte à 100,00 € par saison d'hiver.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 25 : Ski Club de l'Alpe du Grand Serre - Subvention 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention émise par le Président du Ski Club de l'Alpe du Grand Serre pour aide au fonctionnement, dans le cadre des « Rencontres du Cinéma de Montagne ».

Le Maire propose d'attribuer et de verser au Ski Club de l'Alpe du Grand Serre une subvention d'un montant de 150,00 € par projection dans le cadre des « Rencontres du Cinéma de Montagne ».

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 26 : Annulation de titre pour absence de bail – Alp' Habitat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à l'annulation d'un titre Alp' Habitat au nom de Madame GRIMAUD Marine, pour absence de bail.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Fin de séance à 22h30.